ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Libye

Question écrite n° 117384

Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes, sur la situation en Libye. Il lui demande de bien vouloir lui livrer les informations dont il dispose concernant la situation du tyran Kadhafi, dont il lui rappelle qu'il fut autrefois reçu avec les honneurs par le Président de la République Monsieur Nicolas Sarkozy.

Texte de la réponse

L'intervention de la coalition internationale en Libye a été lancée en application de la résolution 1973 du Conseil de sécurité des Nations unies, le 19 mars 2011. Elle a permis d'éviter le massacre annoncé des populations civiles de Benghazi et de protéger les populations des autres régions du pays qui subissaient la répression féroce du régime de Kadhafi. Cette intervention s'est accompagnée d'autres mesures destinées à faire pression sur le régime (zone d'exclusion aérienne, embargo sur les armes, sanctions financières...). La libération de Tripoli, le 21 août 2011, a marqué la chute véritable du régime de Kadhafi et permis au Conseil national de transition de commencer à préparer la phase de transition. La conférence de Paris, organisée le 1er septembre à l'initiative du Président de la République française et du Premier ministre britannique, a marqué ce passage à la phase de reconstruction et rassemblé la communauté internationale autour des nouvelles autorités libyennes. Le conflit n'est pas encore terminé et se concentre aujourd'hui sur les derniers bastions fidèles à Kadhafi (principalement, régions de Syrte et de Bani Walid). C'est pourquoi la France a veillé, dans le cadre de la résolution 2009 du Conseil de sécurité des Nations unies adoptée le 16 septembre, à maintenir le dispositif permettant de continuer à protéger les populations civiles tant que la situation sur le terrain l'exigerait. La décision de la France, dès le mois de février 2011, de se tenir résolument aux côtés du peuple libyen pour lui permettre de décider librement de son destin était la bonne. L'accueil réservé au Président de la République lors de sa visite conjointe avec la Premier ministre Cameron à Tripoli et Benghazi le 15 septembre en est l'une des meilleures preuves. S'agissant du colonel Kadhafi lui-même, beaucoup d'informations circulent sur le lieu où il pourrait se trouver sans qu'il soit possible, à ce stade, de déterminer précisément sa localisation. Ce qui importe, c'est de parvenir à l'arrêter pour qu'il puisse être jugé pour tous les crimes qu'il a commis contre son peuple.

Données clés

Auteur : M. Hervé Féron
Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 117384
Rubrique : Politique extérieure
Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes
Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 6 septembre 2011, page 9484
Réponse publiée le : 18 octobre 2011, page 11040